



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 mars 2008  
Français  
Original : anglais

## Soixante-troisième session

Point 122 de la liste préliminaire\*

### Planification des programmes

## Projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011

### Deuxième volet : Plan-programme biennal

#### Programme 17

#### Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

### Table des matières

	<i>Page</i>
Orientation générale . . . . .	3
Sous-programme 1. Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales . . . . .	5
Sous-programme 2. Production et innovation . . . . .	7
Sous-programme 3. Politiques macroéconomiques et croissance . . . . .	9
Sous-programme 4. Développement social et équité sociale . . . . .	11
Sous-programme 5. Intégration d'une perspective sexospécifique dans le développement régional . . . . .	12
Sous-programme 6. Population et développement . . . . .	14
Sous-programme 7. Planification de l'administration publique . . . . .	16
Sous-programme 8. Développement durable et établissements humains . . . . .	18
Sous-programme 9. Ressources naturelles et infrastructures . . . . .	20
Sous-programme 10. Statistiques et projections économiques . . . . .	21

\* A/63/50.



Sous-programme 11. Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique latine. . . . .	23
Sous-programme 12. Activités sous-régionales dans les Caraïbes . . . . .	24
Textes adoptés par tous les organes délibérants (tous les programmes) . . . . .	26

## Orientation générale

17.1 Ce programme vise essentiellement à promouvoir le développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes par une coopération interactive entre les États Membres, en réalisant une analyse complète du processus de développement et en fournissant des services opérationnels adaptés.

17.2 Le mandat du programme, qui est du ressort de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), découle de la résolution 106 (VI) du Conseil économique et social par laquelle celui-ci a créé la Commission et l'a chargée de contribuer de façon concertée au développement économique de la région et au renforcement des relations économiques entre les pays de la région et entre eux et le reste du monde. En 1996, par sa résolution 553 (XXVI), le Conseil a chargé la Commission, entre autres choses, de collaborer avec les États Membres à l'analyse du processus de formulation, d'évaluation et de suivi des politiques et de fournir des services techniques en matière d'information spécialisée, des services consultatifs, des formations et un appui à la coopération internationale et régionale.

17.3 La Commission continuera de poursuivre les principaux objectifs de toutes les commissions régionales, à savoir stimuler l'intégration économique aux niveaux sous-régional et régional, promouvoir la mise en œuvre des objectifs de développement convenus à l'échelon international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, et appuyer le développement durable en aidant à combler les écarts économiques, sociaux et environnementaux entre ses États membres et ses sous-régions. À cette fin, elle poursuivra le dialogue multilatéral, continuera à échanger des connaissances et à créer des réseaux au niveau régional et favorisera la coopération intrarégionale et interrégionale par l'entremise des commissions régionales et en collaborant avec d'autres organisations régionales.

17.4 La stratégie que la Commission s'est fixée pour atteindre les objectifs du programme s'articule autour de 12 sous-programmes interdépendants et complémentaires mis en œuvre au moyen d'une approche intégrée et multidisciplinaire. Aux fins de la formulation du présent plan biennal, on s'est référé aux objectifs de développement arrêtés sur le plan international lors des conférences et réunions au sommet des Nations Unies concernant les domaines économique et social – notamment aux objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005 – pour définir les principes de base et l'orientation générale des travaux prévus au cours de l'exercice biennal 2010-2011.

17.5 La situation économique et sociale de l'Amérique latine et des Caraïbes depuis 2003 est encourageante, les pays de la région ayant bénéficié d'une croissance due principalement à la bonne tenue de l'économie mondiale. La région est parvenue à se rendre nettement moins vulnérable aux chocs extérieurs grâce à des politiques macroéconomiques saines et à des avancées dans le domaine social, dont en particulier, le recul de la pauvreté et l'amélioration de la situation et de la qualité de l'emploi. Elle a enregistré une augmentation de 16 % de son produit intérieur brut par habitant tout en maintenant un excédent de la balance courante des paiements. Le maintien de cette tendance positive sera largement fonction de l'environnement international, qui devra être stable et favorable, et de la façon dont les pays de la région résoudront les nouveaux problèmes de développement qui se posent à eux.

17.6 Dans le contexte de la mondialisation, la région n'a pas pu profiter pleinement des possibilités qu'offre une intégration compétitive dans l'économie internationale. Elle a

fortement ressenti les effets des inégalités et des risques vu, notamment, le peu de progrès qu'il y a eu dans les négociations commerciales multilatérales et l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Il lui faut donc parvenir à faire de sa croissance actuelle un atout à long terme pour renforcer sa position sur les marchés internationaux. Son succès dépendra en grande partie de la mesure dans laquelle les pays peuvent augmenter leur capacité de forger des partenariats secteur public-secteur privé pour mettre en œuvre des stratégies de développement de la production.

17.7 Bien que la région ait enregistré des progrès en ce qui concerne les dépenses sociales, l'espérance de vie, la mortalité infantile et l'égalité des sexes dans l'éducation, elle demeure celle où les inégalités en matière de revenus et de répartition des richesses sont le plus marquées au monde. La pauvreté touche en moyenne 35 % de la population et la précarité sociale explique en partie les importants flux migratoires internationaux, qui sont un frein à la croissance. Ces problèmes continuent de mettre à mal la cohésion sociale, de créer des tensions dans les pays et de fragiliser davantage les démocraties et leurs institutions.

17.8 La région demeure vulnérable aux catastrophes naturelles et aux incidences des changements climatiques, en particulier sur le pourtour des Caraïbes et dans la sous-région de l'Amérique centrale, et elle doit faire face aux difficultés résultant de la détérioration de ses richesses naturelles et de sa diversité biologique.

17.9 Les principaux problèmes de développement qu'elle doit résoudre à moyen et à long termes peuvent se résumer à la nécessité de faire reculer davantage encore la pauvreté; de consolider les acquis macroéconomiques et de continuer à progresser au moyen de politiques anticycliques propres à éviter une surévaluation des taux de change et les déséquilibres budgétaires; de créer une situation favorable aux investissements; de renforcer sa position à l'échelle mondiale et de favoriser la diversification de la production; de renforcer la cohésion sociale; et d'accroître le montant et l'efficacité des dépenses sociales destinées à faire fructifier le capital humain. À ces fins, la Commission axera son programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 sur les objectifs prioritaires suivants :

- a) Consolider les progrès réalisés en matière de stabilité macroéconomique et renforcer encore les politiques visant à réduire la vulnérabilité;
- b) Accroître le potentiel de production de la région et diminuer les écarts de productivité;
- c) Améliorer le statut économique de la région à l'échelle internationale et favoriser l'application de stratégies de développement à long terme de la production au moyen de modalités appropriées de partenariat secteur public-secteur privé et de participation;
- d) Promouvoir un pacte social moyennant une plus grande cohésion sociale, la réduction des risques sociaux et une meilleure intégration de perspectives sexospécifiques dans les politiques;
- e) Renforcer les politiques de développement durables et faire face aux incidences économiques et sociales des changements climatiques;
- f) Renforcer la gestion des affaires publiques;
- g) Améliorer le fonctionnement des institutions chargées de la gestion des problèmes transfrontières et de portée mondiale intéressant la région.

17.10 À cette fin, la stratégie privilégiera les travaux d'analyse et les activités de mobilisation et de renforcement des capacités. L'accent sera mis sur la formulation des politiques et sur la facilitation de leur application moyennant la prestation de services opérationnels en matière d'information spécialisée, la fourniture d'une assistance technique et de formations et la conduite d'activités de nature à encourager la coopération et les échanges de bonnes pratiques aux échelons régional (coopération Sud-Sud) et international. La Commission continuera à s'occuper du suivi intégré des sommets mondiaux dans une perspective régionale, en particulier pour ce qui est du suivi et de l'évaluation des progrès de la région dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. À cette fin, elle poursuivra ses activités analytiques et normatives dans la région pour compléter les activités que mène le coordonnateur résident au niveau des pays et renforcer la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies. En outre, la Commission renforcera le rôle directeur qu'elle joue en convoquant la réunion régionale de coordination des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies présents dans la région et continuera à participer activement aux activités du Groupe des Nations Unies pour le développement et à son mécanisme déjà en place. La collaboration avec d'autres institutions interaméricaines et ibéro-américaines et les institutions de Bretton Woods – Organisation des États américains (OEA), Secrétariat général ibéro-américain, Banque interaméricaine de développement, Fonds monétaire international et Banque mondiale, notamment – sera rendue encore plus étroite. Afin de donner encore plus de vigueur à son action en faveur du développement, la Commission renforcera également sa collaboration avec les associations du secteur privé, les organisations non gouvernementales, les groupes de réflexion et les universités pour promouvoir un dialogue sur les politiques à mener et pour associer ces entités à la mise en œuvre de l'agenda pour le développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

17.11 Des consultations au niveau des modules thématiques ont été organisées entre les diverses entités du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Elles devraient permettre d'améliorer la planification stratégique et la coordination des programmes intéressant les principaux domaines de travail du Secrétariat de l'ONU dans les secteurs économique et social.

### **Sous-programme 1**

#### **Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales**

**Objectif de l'Organisation** : Renforcer la coopération régionale et les mécanismes d'intégration aux niveaux sous-régional, régional et panaméricain en resserrant les liens entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et les autres pays

<b>Réalisations escomptées (Secrétariat)</b>	<b>Indicateurs de succès</b>
a) Amélioration de la capacité des États Membres de produire de la valeur ajoutée et de participer aux échanges commerciaux mondiaux et régionaux en formulant et en exécutant des politiques commerciales et des stratégies de développement des exportations	a) i) Augmentation du nombre de pays de la région qui ont adopté des politiques commerciales et des stratégies de développement des exportations conformes aux recommandations de la Commission

- 
- |  |   |
|--|---|
| <p>b) Renforcement de la capacité des parties prenantes des pays membres de la Commission de négocier et d'appliquer des accords commerciaux aux niveaux sous-régional, régional et multilatéral et d'évaluer les incidences des politiques commerciales dans d'autres domaines du développement, y compris les incidences du commerce sur la pauvreté</p> | <p>ii) Augmentation du nombre des téléchargements de la publication phare de la Commission intitulée « L'Amérique latine et les Caraïbes dans l'économie mondiale » et de certaines publications contenant des informations, des analyses politiques et des recommandations concernant l'action à mener</p> |
| <p>b) i) Augmentation du nombre de pays et de parties prenantes qui ont adopté des politiques, des mécanismes et des mesures conformes aux recommandations de la Commission concernant la négociation et l'application des accords commerciaux et leurs incidences sur les autres domaines du développement</p>  | <p>ii) Augmentation du pourcentage des principaux bénéficiaires des services de coopération technique fournis au titre du sous-programme qui les ont trouvés « utiles » ou « très utiles » pour négocier et gérer et appliquer des accords commerciaux</p>  |
- 

### Stratégie

17.12 La responsabilité fonctionnelle de ce sous-programme incombe à la Division de l'intégration et du commerce internationaux, qui s'en acquitte en collaboration avec le bureau de la Commission à Washington. La stratégie à suivre tiendra compte spécialement des dispositions relatives aux buts et objectifs arrêtés aux conférences et réunions au sommet des Nations Unies concernant les questions économiques et sociales, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans le Document final du Sommet mondial de 2005, en particulier ceux se rapportant à l'établissement d'un partenariat mondial pour le développement. Le sous-programme visera à aider les États membres à tirer profit des avantages qu'offre la mondialisation de l'économie mondiale et à résoudre les problèmes qu'elle pose, afin qu'ils puissent continuer à mettre en place un système commercial multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire et consolider et élargir leur intégration économique dans la région et d'autres régions.

17.13 La stratégie contribuera à renforcer le statut économique des États membres en aidant les parties prenantes dans les domaines suivants : a) évaluation des principales questions de fond et questions politiques relatives aux négociations commerciales multilatérales; négociation, application et administration des accords commerciaux à tous les niveaux et vérification de leur application; b) évaluation des incidences économiques et sociales des politiques commerciales, notamment celles concernant la réduction de la pauvreté, et bilan des accords commerciaux existants; c) suivi des grands débats nationaux sur les modalités, le fonctionnement et les principales décisions des mécanismes d'intégration sous-régionaux et analyse de leurs incidences économiques et sociales, y compris sur la pauvreté; d) analyse de l'influence que peuvent avoir les accords bilatéraux de libre échange sur la

dynamique de l'intégration régionale et les projets politiques régionaux; e) réalisation d'études sur les relations économiques et commerciales de la région avec l'Asie et le Pacifique, l'accent étant mis sur l'assistance technique fournie aux gouvernements et aux organisations commerciales; f) recensement, application et suivi d'initiatives d'aide au commerce, notamment de facilitation du commerce, ces initiatives devant être assorties de propositions dynamiques en la matière à l'intention des États membres et du monde des affaires; g) fourniture d'analyses, d'une assistance technique et renforcement des capacités, qui auront pour but d'appuyer l'innovation et les progrès technologiques nécessaires à la diversification du commerce et à une plus grande compétitivité à l'échelle internationale, en ce qui concerne non seulement les exportations d'articles manufacturés mais aussi les secteurs dont l'activité repose sur les ressources naturelles; et h) analyse des liens entre le commerce et le développement durable.

17.14 La stratégie visera à créer des connaissances, à dresser le bilan de l'expérience acquise et à évaluer les projets de mesures commerciales destinées à surmonter les difficultés recensées dans les domaines susmentionnés. Elle visera également à favoriser l'adoption d'une approche pragmatique propre à faciliter la prise de décisions par les principales parties prenantes, qui renforcera le rôle que joue la Commission en tant qu'instance de débat et d'échange de données d'expérience et en tant qu'organe favorisant l'édification d'un consensus dans les domaines importants pour les pays de la région. Elle prévoira la prestation de services consultatifs et de renforcement des capacités qui permettront d'aider les pays de la région à améliorer leurs capacités humaines et institutionnelles dans les domaines visés. Enfin, elle visera à promouvoir des échanges réguliers entre les parties prenantes des secteurs public et privé et encouragera une collaboration plus étroite avec les organismes des Nations Unies s'occupant du commerce et avec les organisations financières internationales, les banques régionales de développement et les organisations d'intégration régionales.

## Sous-programme 2 Production et innovation

**Objectif de l'Organisation :** Encourager la production, l'innovation et la productivité, en tenant dûment compte de leur dimension économique, sociale et environnementale et de leurs liens avec l'économie mondiale

### Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Renforcement de la capacité des États membres de la Commission de réduire les écarts de productivité entre eux et entre la région et le reste du monde

### Indicateurs de succès

- a) i) Augmentation du nombre de pays qui ont adopté des politiques ou des mesures visant à réduire les écarts de productivité conformément aux recommandations de la Commission
- ii) Augmentation du pourcentage de participants ayant jugé que les activités de coopération technique organisées dans le cadre du sous-programme leur étaient

- « utiles » ou « très utiles » pour réduire les écarts de productivité
- b) Renforcement de la capacité des parties prenantes de la Commission de formuler des politiques et des stratégies de nature à rendre leurs structures de production plus compétitives
- b) i) Augmentation du nombre de partenaires de la Commission bénéficiant d'une gamme complète de services d'assistance technique qui prennent des mesures ou adoptent des politiques conformes aux recommandations de la Commission dans les domaines relevant des stratégies de développement de la production
- ii) Augmentation du nombre des téléchargements des publications phares du sous-programme intitulées « Foreign Investment in Latin America and the Caribbean » et « Agricultural Panorama of Latin America and the Caribbean » et de certaines publications contenant des analyses des politiques et des recommandations quant aux mesures à prendre
- 

### Stratégie

17.15 L'exécution de ce sous-programme incombera à la Division de la production, de la productivité et de la gestion, qui s'en acquittera en étroite collaboration avec le bureau de la Commission à Brasilia. La stratégie suivie tiendra compte spécialement des dispositions pertinentes des buts et objectifs énoncés dans les documents issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies concernant les domaines économique et social, notamment des buts et objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005, en particulier ceux se rapportant au partenariat mondial pour le développement.

17.16 Le sous-programme visera à renforcer le développement des secteurs de production et à réduire les écarts de productivité en Amérique latine et dans les Caraïbes, en ce qui concerne en particulier : a) l'industrie, l'agriculture et les services; b) l'investissement étranger et les sociétés transnationales; c) les agents économiques nationaux – allant des microentreprises aux conglomérats – et les relations entre les agents du secteur public et ceux du secteur privé; et d) l'innovation et les nouvelles technologies, celles de l'information et de la communication se voyant accorder une grande attention. À cette fin, il produira des analyses et mènera des activités de recherche appliquée, en diffusera les résultats et formulera des recommandations sur les politiques souhaitables à l'intention des gouvernements et des autres parties prenantes intéressées. Il donnera lieu également à la prestation d'une assistance technique et de certains services de formation destinés à promouvoir les échanges de données d'expérience et de bonnes pratiques relatives à la dynamique du développement du secteur productif entre les parties prenantes aux niveaux régional, national et local. Des réunions, des séminaires et des tribunes électroniques seront organisés. Le sous-programme appuiera la création et le fonctionnement de réseaux qui permettront de créer, de mettre à jour et de diffuser des connaissances. Dans le domaine de la formation, des ateliers et des cours seront organisés afin de contribuer à améliorer les capacités techniques des

bénéficiaires. À cet égard, le sous-programme donnera lieu à l'élaboration d'un cadre analytique qui aura pour but de faire mieux comprendre le processus de développement de la production, ses facteurs et les incidences des politiques; le comportement et les résultats des agents économiques; la façon dont la concurrence s'exerce entre eux; et le processus d'innovation dans la région. Les principaux bénéficiaires du sous-programme seront des responsables gouvernementaux et des pouvoirs publics des pays de la région, ainsi que des organisations de la société civile, des établissements universitaires, des institutions du secteur privé, des organisations locales, régionales et sous-régionales et d'autres organisations concernées. Enfin, le sous-programme prévoit de poursuivre les consultations avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres agents concernés par les questions sectorielles susmentionnées et intervenant aux niveaux international et régional, et de continuer à travailler en étroite collaboration avec eux.

### Sous-programme 3

#### Politiques macroéconomiques et croissance

**Objectif de l'Organisation** : Accroître la croissance à long terme des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en améliorant la conception et la mise en œuvre de politiques macroéconomiques adaptées

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Capacité accrue des décideurs et des autres parties prenantes d'Amérique latine et des Caraïbes de concevoir et de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques à court terme cohérentes dans un cadre propre à renforcer la croissance à long terme	<p>a) i) Augmentation du nombre de pays qui ont pris des mesures conformes aux recommandations de la Commission relatives aux politiques macroéconomiques à court terme</p> <p>ii) Augmentation du nombre des téléchargements des publications phares du sous-programme, à savoir l'« Étude sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes » et la publication intitulée « Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean », qui contiennent des analyses des politiques et des recommandations concrètes pertinentes</p>
b) Renforcement de la capacité des décideurs et des autres parties prenantes d'Amérique latine et des Caraïbes de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et des instruments propres à favoriser une croissance à long terme et à faciliter l'intégration macroéconomique	<p>b) i) Augmentation du nombre de pays qui ont pris des mesures pour favoriser une croissance à long terme et faciliter l'intégration macroéconomique conformément aux recommandations de la Commission</p> <p>ii) Augmentation du pourcentage de participants aux réseaux organisés par le sous-programme qui jugent « utiles » ou</p>

« très utiles » leurs forums et leurs recommandations concernant les moyens de favoriser la croissance à long terme et l'intégration macroéconomique

---

### **Stratégie**

17.17 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division du développement économique, qui s'en acquitte en collaboration avec les bureaux de la Commission à Brasilia et à Buenos Aires. La stratégie suivie tiendra compte spécialement des dispositions pertinentes des buts et objectifs énoncés dans les documents issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies concernant les domaines économique et social, y compris les buts et objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans le Document final du Sommet mondial de 2005. Elle mettra l'accent, en particulier, sur ceux qui se rapportent à l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, en vue de la création d'un partenariat mondial pour le développement dont les parties s'engageront à poursuivre les efforts entrepris pour mettre en place un système commercial et financier ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire et à régler globalement les problèmes d'endettement des pays en développement au moyen de mesures nationales et internationales. Pour atteindre les buts et objectifs susmentionnés, la Division s'attachera, au titre du sous-programme, à coopérer et à se concerter avec d'autres entités du système des Nations Unies et d'autres institutions régionales et sous-régionales s'occupant du développement.

17.18 Le sous-programme sera axé sur la recherche appliquée, l'appui à la création et au fonctionnement de réseaux d'échanges de données d'expérience et de bonnes pratiques et la fourniture de services de coopération technique, de services consultatifs et de recommandations à l'intention des gouvernements, des banques centrales et des autres acteurs concernés par les résultats macroéconomiques de la région. Ces activités auront pour but de consolider la croissance économique à long terme en créant un environnement propice à la stabilité, à des modes de répartition des revenus plus équitables et à l'élimination de la pauvreté. Les travaux entrepris dans le cadre du sous-programme s'articuleront autour de deux grands domaines thématiques, à savoir l'examen général et sectoriel des résultats économiques des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et l'analyse des stratégies de développement et des politiques économiques et sociales appliquées dans la région. Les questions à traiter porteront sur l'application de politiques monétaires et budgétaires anticycliques; l'élaboration de systèmes financiers, d'instruments et de mécanismes institutionnels favorisant l'accès de toutes les couches de la population au crédit; la réduction de la vulnérabilité économique des pays aux chocs extérieurs; l'adoption de politiques de l'emploi tenant compte d'un plus grand nombre de secteurs de la main-d'œuvre; le resserrement des liens entre les exportations et le reste de la structure de production; et les progrès de la coordination et de l'intégration des politiques macroéconomiques dans la région.

## Sous-programme 4 Développement social et équité sociale

**Objectif de l'Organisation** : Accélérer la réduction de la pauvreté et la réalisation de l'équité et de la cohésion sociales dans la région

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des gouvernements et des autres parties prenantes de régler les problèmes structurels et les nouveaux problèmes sociaux touchant divers groupes socioéconomiques	<p>a) i) Augmentation du nombre de pays qui ont adopté des programmes et des politiques de protection sociale fondés sur les droits de l'homme et tenant dûment compte de la nécessité d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement</p> <p>ii) Augmentation du nombre des téléchargements de la publication phare du sous-programme intitulé « Social Panorama of Latin America » et de certaines publications soutenant des analyses des politiques sociales et des recommandations relatives à la formulation et à l'application de ces politiques</p>
b) Accroissement de la capacité des gouvernements de renforcer les organismes publics à vocation sociale et d'élaborer des instruments qui permettent d'accroître au maximum l'efficacité de l'action de ces organismes, afin, en particulier, de réduire la pauvreté et les inégalités	<p>b) i) Augmentation du nombre de pays qui ont adopté de nouveaux cadres d'action sociale combinant politique de l'emploi, politique de la famille et d'autres politiques nationales</p> <p>ii) Augmentation du nombre de bénéficiaires des activités de coopération technique menées dans le cadre du sous-programme qui jugent que les recommandations qui leur sont faites leur sont « utiles » ou « très utiles » pour élaborer des politiques sociales</p>

### Stratégie

17.19 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division du développement social. La stratégie suivie tiendra compte des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale lors des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies concernant les domaines économique et social, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. À ce titre, en particulier, des services de coopération technique seront fournis aux pays de la région de façon qu'ils puissent donner suite aux plans d'action adoptés aux conférences internationales et réunions au sommet des Nations Unies concernant le domaine social.

17.20 La stratégie consistera à mener des travaux de recherche appliquée, à établir des analyses, à en faire connaître les résultats et à formuler des recommandations quant à la façon de renforcer la capacité des parties prenantes d'établir des analyses des questions sociales qui puissent servir à formuler des politiques et des programmes. Un autre de ses éléments importants consistera à renforcer les réseaux

existants afin d'obtenir des données pertinentes, de les mettre à jour et de les diffuser, et de faciliter les échanges de données d'expérience et de pratiques optimales entre les décideurs politiques, les universitaires et les autres parties intéressées. Les principaux bénéficiaires du sous-programme seront les responsables gouvernementaux et les pouvoirs publics des pays de la région, en particulier ceux qui s'occupent de la formulation, de la mise en œuvre et de la gestion des politiques, programmes et projets sociaux; les organisations régionales et sous-régionales; les universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur; les centres de recherche et les organisations non gouvernementales. Les grandes questions thématiques qui seront traitées porteront sur le développement social et l'équité en tant que moyens de parvenir à une plus grande cohésion sociale dans la région. L'accent sera mis sur les questions thématiques suivantes : a) mise en œuvre de systèmes de protection sociale fondés sur des mécanismes de financement viables et des cadres de solidarité complets; b) utilisation efficace des deniers publics aux fins de l'application des politiques, en ce qui concerne en particulier les perspectives d'emploi des membres de la famille en âge de travailler; c) renforcement de la capacité des institutions sociales de guider les entités des secteurs public et privé dans l'action qu'elles mènent pour rompre le cycle de la pauvreté au sein des générations ou entre elles; d) promotion de nouvelles approches sociales et élaboration de programmes qui permettent d'aider tous les groupes sociaux, notamment les pauvres et les groupes à revenu intermédiaire; et e) réglementation des relations entre les principales parties prenantes aux réseaux de protection sociale visant à établir un pacte social, à savoir l'État, le marché du travail et les familles. Dans ce but, le sous-programme servira à favoriser l'établissement d'un débat régional sur les questions relatives à l'élimination de la pauvreté et à la réduction des inégalités. Il servira aussi à assurer le suivi des documents issus des grandes réunions au sommet organisées par l'ONU dans le domaine social, ainsi que des documents de portée régionale tels que ceux issus des réunions au sommet du Groupe de Rio, du Sommet ibéro-américain et des sommets entre l'Union européenne et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, dont les ordres du jour portent essentiellement sur les questions sociales. Enfin, la Division continuera, dans le cadre du sous-programme, de se concerter et de collaborer étroitement avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies et avec les autres partenaires régionaux et internationaux s'occupant des questions sociales.

### **Sous-programme 5**

#### **Intégration d'une perspective sexospécifique dans le développement régional**

---

**Objectif de l'Organisation** : Assurer la prise en compte systématique de l'impératif d'équité entre les sexes dans les principales politiques des pays d'Amérique latine et des Caraïbes

---

#### **Réalisations escomptées (Secrétariat)**

a) Progrès accomplis par les pays de la région pour ce qui est d'adopter une perspective sexospécifique pour atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale lors des grandes conférences et

#### **Indicateurs de succès**

a) i) Augmentation du nombre de pays qui ont intégré les indicateurs supplémentaires proposés par la Commission dans leurs bases de données et leurs documents officiels pour donner suite aux objectifs du

réunions au sommet des Nations Unies concernant les domaines économique et social, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les accords régionaux pertinents

Millénaire pour le développement, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et aux engagements pris à la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes

ii) Augmentation du nombre de mesures qui utilisent les indicateurs supplémentaires que la Commission a proposés pour donner suite au troisième objectif du Millénaire pour le développement, en particulier ceux relatifs à la promotion de l'indépendance économique des femmes et au suivi de la violence à l'égard des femmes, ou qui découlent de leur utilisation

b) Progrès dans la mise en œuvre des accords conclus à la dixième session de la Conférence régionale sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, pour ce qui est en particulier de la participation à la vie politique, de la reconnaissance du travail non rémunéré des femmes et de l'élimination de la pauvreté et de la violence sexiste

b) i) Accroissement du pourcentage de pays auxquels la Commission dispense des services de coopération technique pour les aider à appliquer les accords conclus à la dixième session de la Conférence régionale sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes et à atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale contenus dans la Déclaration du Millénaire qui appliquent les recommandations formulées dans ces accords

ii) Augmentation du nombre de programmes ou de politiques adoptés par les pays de la région conformément aux accords conclus à la dixième session de la Conférence régionale sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes

---

## Stratégie

17.21 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division de la participation des femmes au développement de la Commission. La stratégie suivie tiendra compte spécialement des dispositions relatives aux buts et objectifs énoncés dans les principaux instruments et mandats des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme. Le sous-programme sera axé sur l'acquisition de connaissances qui permettent de faire le jour sur la nature des problèmes que posent les politiques relatives aux femmes dans la région et d'intégrer ces connaissances dans la stratégie de renforcement des capacités des pays de la région et, surtout, dans la stratégie d'intégration d'une perspective sexospécifique suivie par les mécanismes nationaux de promotion de la femme. Il permettra de continuer à appuyer la collecte de données de base sur la situation des femmes et des hommes et l'élaboration d'indicateurs sur les deux sexes et à fournir une assistance technique au titre du renforcement des capacités aux ministères concernés et à certaines entités telles que les bureaux nationaux de

statistiques. Il permettra également d'appuyer les échanges de données d'expérience et de bonnes pratiques entre les États membres de la Conférence régionale sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes. Certaines parties prenantes des milieux universitaires et des secteurs pertinents de la société civile bénéficieront de ses activités.

## Sous-programme 6 Population et développement

**Objectif de l'Organisation :** Faciliter une meilleure prise en compte des questions de population dans les politiques et programmes de développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des parties prenantes de la CEPALC à suivre les tendances démographiques et à étudier les questions de population et de développement à des fins de programmation sociodémographique	a) i) Davantage de parties prenantes de la CEPALC recueillent des données démographiques et des informations sur la population et le développement dans le cadre de la série de recensements prévue en 2010 ii) Augmentation du nombre de téléchargements de publications du CELADE contenant des analyses et des recommandations concrètes pertinentes, ainsi que de données du CELADE sur les questions de population
b) Renforcement de la capacité technique des États membres de la CEPALC de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations et des objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et dans d'autres accords internationaux portant sur ces questions	b) Augmentation du nombre de mesures nouvelles ou supplémentaires prises par les parties prenantes de la CEPALC pour mettre en œuvre les recommandations et les objectifs énoncés dans le Programme d'action, le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002, les objectifs et buts pertinents énoncés dans la Déclaration du Millénaire et d'autres recommandations et accords internationaux concernant la population et le développement

### Stratégie

17.22 Le Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes (CELADE) de la Division de la population de la Commission est responsable de l'exécution du sous-programme. Sa stratégie consistera pour l'essentiel à maintenir son appui aux sessions du Comité spécial sur la population et le développement et aux pays de la région, dans le cadre du suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, de l'application de la Stratégie régionale d'application, en Amérique latine et dans les Caraïbes, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, et du suivi des buts et objectifs des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies concernant les

domaines économique et social, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le Document final du Sommet mondial de 2005 et les textes issus d'autres conférences internationales pertinentes.

17.23 Afin d'aider la région à relever ces défis, le CELADE continuera à renforcer les capacités techniques et institutionnelles des États membres de la Commission afin qu'ils puissent effectuer des analyses plus efficaces et utiliser des variables sociodémographiques pour formuler et appliquer leurs politiques et programmes de développement. À cet égard, des conseils spécialisés et des services d'assistance technique seront dispensés et des réunions et séminaires seront organisés dans le but de faciliter la coopération horizontale, la création de réseaux et la mise en commun d'expériences concluantes. Les principaux utilisateurs des produits du sous-programme seront les responsables gouvernementaux, les pouvoirs publics et les bureaux nationaux de statistique des pays de la région, en particulier les fonctionnaires des ministères de la planification, de l'action sociale, de la santé, de l'éducation et du logement qui s'occupent des questions liées à la population. Les autres utilisateurs seront les organismes publics et privés et les organisations de la société civile qui conçoivent et administrent des programmes, politiques et projets nationaux et locaux portant sur des secteurs relatifs à la population, ainsi que les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur s'intéressant à ces questions. Sur les plans méthodologique et technique, les travaux menés dans le cadre du sous-programme s'organiseront autour de quatre domaines essentiels liés à l'état des progrès réalisés par la région dans le domaine de la population et du développement, à savoir : a) l'évolution de la croissance démographique régionale; b) la production de données et l'élaboration de procédures, de programmes informatiques et de systèmes d'information qui permettent d'améliorer l'utilisation des données des recensements, des statistiques de l'état civil et des résultats des enquêtes; c) l'inclusion d'éléments sociodémographiques dans les programmes sociaux nationaux et locaux, nécessaires à la prise des décisions concernant la conception et l'application des politiques; d) la coopération régionale dans le domaine de la population et du développement. Grâce aux possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication, un accent particulier sera mis sur la diffusion de données sociodémographiques, qui permettra de faire de ces données un bien public régional. Les activités du sous-programme seront menées en étroite collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Division de la population et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, de même qu'avec les autres entités du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales qui participent au module sur la population; des institutions spécialisées comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation panaméricaine de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); et des organisations intergouvernementales comme l'Organisation internationale pour les migrations, l'Organisation de la jeunesse ibéro-américaine, la Banque interaméricaine de développement et le Secrétariat général ibéro-américain. La collaboration en cours avec les départements, institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies susmentionnés et avec d'autres parties intéressées se poursuivra aussi, tant pour améliorer les méthodes utilisées pour établir les estimations et projections démographiques que pour harmoniser les normes applicables en la matière dans toute l'Organisation. C'est dans ce cadre que le

CELADE jouera le rôle d'entité chef de file du groupe de travail interinstitutionnel sur les migrations internationales.

## Sous-programme 7 Planification de l'administration publique

**Objectif de l'Organisation** : Aider à améliorer la gestion du secteur public dans les pays de la région pour ce qui est de la planification économique et sociale, de l'établissement des budgets et du développement local

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des pays membres de la CEPALC d'adopter de nouvelles approches et d'aborder les questions nouvelles concernant la planification et l'établissement des budgets, et accroissement des échanges de données d'expérience entre eux	<p>a) i) Davantage de pays suivent les recommandations de la CEPALC lorsqu'ils adoptent de nouvelles politiques et mesures relatives à la planification et aux budgets</p> <p>ii) Augmentation du pourcentage d'enquêtés jugeant que les analyses et recommandations contenues dans certaines publications issues du sous-programme leur sont « utiles » ou « très utiles » pour planifier et établir un budget</p> <p>iii) Augmentation du nombre de téléchargements de certaines publications relatives à la planification et aux budgets établies dans le cadre du sous-programme qui contiennent des analyses et des recommandations concrètes en la matière</p>
b) Renforcement des capacités des pays membres de la CEPALC d'adopter des politiques en matière de développement local et échange accru de données d'expérience sur la question entre ces pays	<p>b) i) Davantage de pays ou de régions de pays suivent les recommandations de la CEPALC lorsqu'ils adoptent des politiques et mesures en matière de développement local ou mènent des activités dans ce domaine</p> <p>ii) Augmentation du pourcentage de membres de réseaux d'échange de connaissances organisés dans le cadre du sous-programme qui jugent que les débats des forums leur sont « utiles » ou « très utiles » dans leurs activités de développement local</p> <p>iii) Augmentation du nombre de téléchargements de certaines publications relatives au développement local, établies dans le cadre du sous-programme, qui contiennent des analyses et des recommandations concrètes pertinentes</p>

## Stratégie

17.24 La responsabilité opérationnelle de ce sous-programme incombe à l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui fait office de centre de formation de la Commission et joue un rôle normatif dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de toutes les activités de formation offertes par la Commission. L'Institut axera sa stratégie sur les dispositions pertinentes des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies concernant les domaines économique et social, notamment la Déclaration du Millénaire.

17.25 Il est prévu d'appliquer la stratégie à l'aide de divers moyens : travaux de recherche appliquée et diffusion des résultats de ces travaux, cours de formation et création de réseaux d'échange de connaissances et appui à ces réseaux. Les synergies entre les réseaux et leur effet multiplicateur devraient permettre de donner un plus grand retentissement aux travaux de l'Institut. D'une part, la stratégie visera à doter les institutions nationales et sous-régionales de meilleurs outils et de pratiques propres à renforcer la planification de leurs politiques et programmes et mettra l'accent à cet égard sur l'élaboration de plans de développement aux niveaux national, local, sectoriel et institutionnel. D'autre part, elle encouragera les travaux d'analyse et elle promouvra l'organisation de forums et de réseaux spécialisés afin de favoriser les échanges de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience et de faciliter l'adaptation et l'application de méthodes ayant fait leurs preuves. Les activités de formation seront menées conjointement avec d'autres sous-programmes de la Commission, de façon qu'elles couvrent une thématique plus large. Certaines de ces formations seront offertes en ligne ou, lorsqu'elles sont déjà en ligne, renforcées, ce qui devrait permettre de gagner en efficacité. Les produits du sous-programme et les activités auxquelles il donne lieu seront diffusés plus largement et plus systématiquement au moyen des technologies de l'information et des communications. Pour atteindre les objectifs du sous-programme, l'Institut travaillera en coordination et en collaboration avec d'autres sous-programmes de la CEPALC. Il travaillera directement avec les organismes publics chargés de la planification qui sont ses interlocuteurs au sein des gouvernements et des administrations nationales, régionales et locales des pays de la région. D'autres parties prenantes de ces pays (autres organismes publics, secteur privé, société civile, organisations syndicales et professionnelles, universités et autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, etc.) seront associées aux activités du sous-programme et pourront en bénéficier.

## Sous-programme 8 Développement durable et établissements humains

**Objectif de l'Organisation** : Mieux intégrer les questions relatives à la gestion de l'environnement et des zones urbaines aux politiques économiques et sociales et aux politiques d'aménagement du territoire dans le cadre du développement durable et des changements climatiques

### Réalisations escomptées (Secrétariat)

- a) Renforcement de la capacité des pays membres de la CEPALC d'intégrer dans les politiques susmentionnées des mesures favorables en développement durable, concernant en particulier les changements climatiques et les établissements humains
- b) Renforcement de la capacité des gouvernements de la région et d'autres acteurs de suivre et de faire progresser l'application des accords internationaux relatifs au développement durable et à l'urbanisation, dont la Déclaration du Millénaire, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, ainsi que différents accords convenus dans le cadre de la Réunion régionale des ministres et des hauts responsables chargés du secteur du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes, de la Réunion d'application régionale et de la Commission du développement durable

### Indicateurs de succès

- a) i) Davantage de pays suivent les recommandations de la CEPALC lorsqu'ils adoptent des politiques, mesures et instruments concernant les changements climatiques, le développement durable et les établissements humains.
- ii) Augmentation du nombre de téléchargements des publications et des bases de données produites dans le cadre du sous-programme qui contiennent des analyses et des recommandations concrètes pertinentes
- b) Davantage de pays suivent des recommandations de la CEPALC lorsqu'ils prennent des mesures pour donner suite aux engagements souscrits dans le cadre des accords internationaux liés au développement durable et à l'urbanisation.

### Stratégie

17.26 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme sera confiée à la Division du développement durable et des établissements humains de la CEPALC, qui s'en acquittera en étroite coordination avec d'autres divisions de la Commission. Son rôle consistera à faire en sorte que tous les programmes de travail au niveau des départements tiennent compte de tous les aspects du développement durable, en particulier des changements climatiques et de l'objectif du Millénaire pour le développement n° 7. Les principales étapes politiques et institutionnelles de son

action seront la Réunion régionale sur l'application des objectifs du développement durable, qui doit être organisée conjointement par la CEPALC et la Commission du développement durable, les réunions des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la réunion de suivi des engagements pris dans le Plan d'action régional adopté à la Réunion régionale des ministres et des hauts responsables chargés du secteur du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes.

17.27 Au niveau opérationnel, les travaux seront organisés de façon à créer des synergies entre différents types d'activités, à savoir l'élaboration d'études de cas nationales, la fourniture d'une assistance technique et de cours de formation, l'organisation de débats aux niveaux régional et sous-régional et la promotion de dialogues politiques au niveau national. Le sous-programme consistera à : a) évaluer les progrès accomplis dans la mise en place de schémas de développement durable dans la région, notamment en matière d'urbanisme et d'établissements humains, un accent particulier devant être mis sur les conséquences économiques et sociales des changements climatiques dont traite la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; b) assurer l'intégration des mesures gouvernementales et institutionnelles relatives à la gestion de l'environnement, dont celles concernant les questions d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Les principaux bénéficiaires du sous-programme seront les autorités chargées du développement durable et des établissements humains. Les autres bénéficiaires seront les organisations régionales et sous-régionales, les universités et centres de recherche universitaires, les organisations du secteur privé et les organisations non gouvernementales qui s'intéressent à ces questions. La stratégie consistera également à regrouper en réseaux une large gamme de parties prenantes intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement et dans les secteurs économiques et sociaux concernés par les changements climatiques, dont des organismes publics, des organisations de la société civile, des représentants du secteur privé et des organes sectoriels pertinents. La Stratégie consistera en outre, ce qui est essentiel, à tisser des liens entre les référents nationaux chargés du développement durable, le Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes et la Réunion régionale des ministres et des hauts responsables chargés du secteur du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes. Enfin, des consultations et des actions conjointes continueront d'être menées conjointement avec les institutions spécialisées, programmes et fonds du système des Nations Unies [PNUD, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)], la Commission du développement durable, les banques de développement qui s'intéressent à des problèmes d'environnement, la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale, afin qu'il y ait synergie entre le sous-programme et leur action.

## Sous-programme 9

### Ressources naturelles et infrastructures

**Objectif de l'Organisation :** Favoriser la compétitivité et le développement socioéconomique dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes au moyen d'une gestion durable des ressources naturelles et des services publics d'infrastructure

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement des capacités institutionnelles des pays de la région de formuler et d'appliquer des politiques et des cadres réglementaires propres à accroître l'efficacité de la gestion durable des ressources naturelles et des services publics de distribution et d'infrastructure	a) i) Davantage de pays suivent les recommandations de la CEPALC lorsqu'ils adoptent des politiques et mesures relatives à la gestion durable des ressources naturelles et aux services publics de distribution et d'infrastructure.  ii) Augmentation du pourcentage des participants qui jugent les activités techniques organisées dans le cadre du sous-programme « utiles » ou « très utiles » à leurs travaux concernant la gestion durable des ressources naturelles et des services publics d'infrastructure
b) Amélioration de l'harmonisation et de la coordination des politiques et identification, aux niveaux sous-régional et régional, des échanges de bonnes pratiques en matière de gestion durable des ressources naturelles et de prestation de services publics de distribution et d'infrastructure	b) Davantage d'entités publiques, régionales, universitaires et commerciales suivent les recommandations de la CEPALC lorsqu'elles prennent des mesures pour harmoniser les politiques relatives à la gestion des ressources naturelles et/ou à la prestation de services d'infrastructure.

#### Stratégie

17.28 La Division de l'infrastructure et des ressources naturelles sera chargée de l'exécution du sous-programme, qui devra être étroitement coordonnée à celles des autres sous-programmes de la Commission. La stratégie suivie consistera à fournir aux parties prenantes de la région des études analytiques et des informations et données rigoureuses sur les moyens de réglementer et de gérer l'utilisation des ressources naturelles et sur la prestation de services publics de distribution et d'infrastructure, eu égard aux objectifs de développement énoncés dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU dans les domaines économique et social, notamment la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005.

17.29 La Division s'emploiera en priorité à aider techniquement les pays, à leur demande, à réglementer et à gérer l'utilisation des ressources minérales, énergétiques et hydriques, en mettant un accent particulier sur les effets économiques et sociaux des changements climatiques et la viabilité environnementale et énergétique, et à réglementer la prestation de services publics de distribution et d'infrastructure. Un appui sera apporté à l'organisation de débats sur les nouvelles options politiques et sur le fonctionnement des réseaux d'échange

d'informations sur les bonnes pratiques et les enseignements de l'expérience. Des activités de formation seront aussi menées à l'intention des décideurs, des fonctionnaires et des experts dans les domaines susmentionnés. Les principaux bénéficiaires des produits du sous-programme seront les responsables gouvernementaux et les pouvoirs publics des pays de la région, notamment ceux qui s'occupent du développement durable des ressources naturelles, des questions énergétiques, des infrastructures et des transports. Les autres bénéficiaires seront des organisations régionales et sous-régionales, des universités, des centres de recherche universitaires et des organisations techniques, professionnelles, syndicales et commerciales s'intéressant à ces questions. Les consultations et étroite collaboration se poursuivront avec les entités de l'ONU et les programmes des Nations Unies qui prennent part aux travaux de la Commission du développement durable, ainsi qu'avec les organisations extérieures au système des Nations Unies qui sont concernées par les activités minières, l'énergie et les ressources en eau, notamment l'Organisation latino-américaine de l'énergie, l'Organisation latino-américaine des mines, le Parlement latino-américain, le Partenariat mondial pour l'eau, l'Initiative pour l'intégration de l'infrastructure régionale en Amérique du Sud, la Commission interaméricaine des ports de l'Organisation des États américains, l'Association américaine des autorités portuaires, l'International Association of Maritime Economists, la Commission centraméricaine du transport maritime et des organisations bilatérales et multilatérales telles que la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Société andine de développement et le Fonds pour le bassin versant du Rio de la Plata.

## **Sous-programme 10**

### **Statistiques et projections économiques**

**Objectif de l'Organisation :** Favoriser l'emploi et l'incorporation de données statistiques exactes et à jour dans l'élaboration des politiques économiques et sociales des pays de la région

<b>Réalisations escomptées (Secrétariat)</b>	<b>Indicateurs de succès</b>
a) Progrès dans la mise en œuvre du Plan stratégique de la Conférence statistique des Amériques pour 2005-2015	a) i) Davantage de pays de la région font des progrès satisfaisants dans l'application du Système de comptabilité nationale de 1993, y compris pour les comptes satellites, en tenant compte des recommandations internationales et de leurs propres besoins  ii) Davantage de pays de la région accomplissent des progrès satisfaisants dans la collecte de données et l'élaboration d'indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement
b) Renforcement de la capacité technique des États membres de la CEPALC de suivre l'évolution de la situation économique et sociale et l'état de l'environnement et de formuler des politiques pragmatiques	b) i) Davantage de pays prennent des mesures pour donner suite aux recommandations de la CEPALC sur ces questions et formuler des politiques pragmatiques

ii) Nombre accru de téléchargements à partir de CEPALSTAT et de l'*Annuaire statistique de l'Amérique latine et des Caraïbes*

---

### Stratégie

17.30 La Division de la statistique et des projections économiques sera chargée de l'exécution du sous-programme, dont le caractère interdisciplinaire l'amènera à collaborer étroitement avec d'autres divisions de la CEPALC, auxquelles elle continuera à dispenser des services.

17.31 La stratégie sera centrée sur la prestation de services de secrétariat aux réunions et au comité exécutif de la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC, organe intergouvernemental subsidiaire de la Commission qui fixe les priorités en matière de coopération pour ce qui est du développement statistique de la région. La Division offrira aux pays des services consultatifs spécialisés et des services de coopération technique pour les aider à renforcer leurs capacités techniques et institutionnelles en matière statistique et à organiser des réunions et des séminaires pour faciliter la mise en commun de données d'expérience et promouvoir la coopération horizontale en la matière. Un appui sera également apporté au développement des réseaux, qui permettra une meilleure harmonisation des données statistiques et une meilleure coordination des activités statistiques entre les pays, en particulier au sein des mécanismes d'intégration régionaux et sous-régionaux. Des points de vue méthodologique et technique, les activités menées précédemment dans le cadre du sous-programme ont permis de faire le point du développement statistique de la région et de recenser les principaux domaines dans lesquels il faudrait créer un système d'information moderne pour faciliter la prise des décisions économiques et sociales. Ces domaines couvrent un large champ statistique englobant la comptabilité nationale, les statistiques économiques et environnementales, les indicateurs et les statistiques sociaux, la modélisation et les projections économiques et sociales et la diffusion d'informations. Dans chacun d'eux coexistent à la fois des activités de développement statistique traditionnelles, toujours pertinentes pour les systèmes de statistique nationaux, et des méthodologies nouvelles dont les gouvernements et la société civile ont besoin pour résoudre de nouvelles questions. L'ensemble des informations statistiques et méthodologiques afférentes au sous-programme seront mises à la disposition d'une large gamme de parties intéressées : organismes publics des États membres, en particulier les bureaux nationaux de statistique, banques centrales et ministères chargés des questions économiques et sociales aussi organisations patronales et syndicales, institutions techniques et professionnelles liées à des secteurs productifs, universités, centres de recherche, organisations d'intégration régionale et sous-régionale et entités publiques ou privées ayant besoin d'informations comparables sur les pays de la région. Des efforts seront faits pour resserrer la collaboration avec la Commission de statistique, les autres commissions régionales, les secrétariats des organisations d'intégration régionale, les bureaux de statistique des États membres et d'autres organisations internationales.

## Sous-programme 11

### Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique latine

**Objectif de l'Organisation** : Favoriser une croissance dynamique et un développement durable, profitable à tous et équitable, dans un cadre institutionnel et démocratique solide, et atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des parties prenantes de la CEPALC de venir à bout des problèmes économiques et sociaux de la sous-région, en particulier de la pauvreté	<p>a) i) Davantage de pays de la sous-région membres de la CEPALC suivent ses recommandations lorsqu'ils adoptent des politiques et des mesures visant à éliminer la pauvreté et à promouvoir le développement économique</p> <p>ii) Augmentation du pourcentage de participants jugeant que les activités de coopération technique et les cours organisés dans le cadre du sous-programme leur sont « utiles » ou « très utiles » pour élaborer des politiques économiques et sociales, en particulier des politiques de lutte contre la pauvreté</p>
b) Renforcement des capacités techniques des parties prenantes de la CEPALC de concevoir ou d'évaluer des politiques et des mesures dans les domaines du commerce, de l'intégration et du développement durable	<p>b) i) Davantage de pays de la sous-région membres de la CEPALC suivent ses recommandations lorsqu'ils adoptent des politiques et des mesures dans les domaines du commerce, de l'intégration et du développement durable</p> <p>ii) Augmentation du pourcentage de parties prenantes de la CEPALC jugeant que les produits et services fournis dans le cadre du sous-programme sont « utiles » ou « très utiles » à leurs travaux dans les domaines du commerce, de l'intégration et du développement durable</p>

#### Stratégie

17.32 Le siège sous-régional de la CEPALC au Mexique sera chargé de l'exécution de ce sous-programme, qui concerne les pays de l'isthme d'Amérique centrale, Cuba, la République dominicaine, Haïti et le Mexique. Il s'en acquittera en coordination avec d'autres sous-programmes de la CEPALC relatifs à la spécialisation sectorielle. La stratégie suivie tiendra spécialement compte des éléments pertinents des objectifs de développement convenus au niveau international – dont ceux énoncés dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par l'ONU dans les domaines économique et social, notamment la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial

de 2005 –, en particulier de l'élimination de la pauvreté extrême et de la faim, de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, de la viabilité à long terme de l'environnement et de la constitution d'un partenariat mondial en faveur du développement.

17.33 La stratégie aura pour but, en premier lieu, d'aider les pays à renforcer leur capacité de formuler des stratégies et politiques qui leur permettent d'atteindre les objectifs de développement et, en second lieu, de promouvoir la coopération sous-régionale et régionale. Elle consistera essentiellement à concevoir, diffuser et mettre en œuvre des moyens novateurs et rationnels de s'attaquer aux problèmes de développement de la sous-région. Elle consistera également à mener des travaux d'analyse et à soumettre pour examen aux États membres des recommandations qui tiendront compte de la diversité des situations nationales. Le sous-programme permettra de renforcer les analyses multisectorielles et interdisciplinaires, le traitement et la systématisation des données nécessaires à la création et à la mise à jour des bases de données pertinentes et l'élaboration de modèles analytiques assortis d'outils quantitatifs et qualitatifs. Les produits qui seront diffusés dans son cadre seront complétés par des produits émanant de la CEPALC dans son ensemble. Ses responsables poursuivront leur collaboration avec les parties prenantes nationales et les institutions d'intégration régionale pour renforcer leurs capacités, ce qui nécessitera la fourniture de services consultatifs, de formations et de stages en entreprise et l'organisation et la promotion de forums qui faciliteront le débat sur les politiques ainsi que les échanges de bonnes pratiques et de leçons tirées de l'expérience entre ces pays et entre eux et d'autres régions. Ses principaux bénéficiaires seront les responsables gouvernementaux et les pouvoirs publics des pays de la région, ainsi que des entités de la société civile, des établissements universitaires et des entités du secteur privé et entités sous-régionales et régionales. Enfin, ses responsables renforceront les activités menées actuellement en collaboration avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, notamment dans le cadre des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, et la mise en œuvre des projets conjoints.

## Sous-programme 12

### Activités sous-régionales dans les Caraïbes

---

**Objectif de l'Organisation :** Promouvoir et renforcer encore le développement des Caraïbes et resserrer la coopération entre la sous-région et les pays d'Amérique latine

---

#### Réalisations escomptées (Secrétariat)

a) Renforcement de la capacité des responsables politiques et d'autres parties prenantes de la sous-région d'élaborer et d'appliquer des mesures économiques et sociales et d'accroître l'intégration aux Caraïbes et les liens entre les Caraïbes et l'ensemble de l'Amérique latine

#### Indicateurs de succès

a) i) Davantage de pays suivent les recommandations de la CEPALC lorsqu'ils élaborent ou adoptent des politiques et des mesures relatives au développement économique et social, au commerce et à l'intégration.

- |   |   |
|---|---|
| <p>b) Renforcement de la capacité et des compétences techniques nécessaires pour assurer le suivi des grands programmes d'action internationaux concernant les domaines économique, social et environnemental, en particulier ceux relatifs aux petits États insulaires en développement et la Stratégie de Maurice</p> | <p>ii) Nombre de références faites dans les documents d'orientation, les travaux universitaires et les médias aux publications et documents de la CEPALC comportant des analyses et des recommandations sur le développement aux Caraïbes</p> <p>b) Nombre accru de politiques et de programmes des pays des Caraïbes donnant suite aux programmes d'action internationaux pertinents</p> |
|---|---|
- 

### Stratégie

17.34 Ce sous-programme sera exécuté sous la responsabilité du siège sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes, qui assure aussi le secrétariat du Comité de développement et de coopération des Caraïbes. Ce bureau continuera de fournir une coopération et un appui techniques aux gouvernements des États de la sous-région qui sont membres de la CEPALC ou lui sont associés afin de les aider à élaborer des politiques et à prendre des décisions pour résoudre les problèmes que posent le développement durable, la mondialisation et l'intégration sous-régionale et régionale.

17.35 Un élément clef de la stratégie consistera à renforcer le Comité de sorte qu'il devienne une instance de débat où les gouvernements fixeront les priorités concernant les principaux enjeux de développement de la sous-région et où ils évalueront et examineront les progrès accomplis par la région dans la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international. Les mécanismes de partenariat mis en place dans le cadre du sous-programme permettront de promouvoir les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les pays des Caraïbes qui sont membres de la CEPALC et entre eux, les autres pays des Caraïbes et les pays d'Amérique latine. Pour que ces mécanismes portent leurs fruits, il sera indispensable d'obtenir le concours actif d'institutions sous-régionales telles que la Communauté des Caraïbes, l'Organisation des États des Caraïbes orientales, la Banque de développement des Caraïbes, les universités du Mécanisme régional de négociation des Caraïbes et l'Association des États de la Caraïbe, ainsi que des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies. La stratégie consistera par ailleurs à promouvoir des débats et des dialogues politiques sur les problèmes de développement cruciaux que connaissent les Caraïbes, à l'aide de travaux analytiques et moyennant la diffusion des résultats d'expériences menées à une échelle régionale plus large. À cet égard, elle prévoira une aide concrète à la formulation des politiques et à leur application, qui nécessitera des services consultatifs techniques, des activités de renforcement des capacités et des formations dans les domaines pertinents. Les responsables du sous-programme s'assureront dans de brefs délais que les pays membres sont en mesure d'accéder à des données et à des informations fiables et à des systèmes d'établissements de rapports et de suivi ou de créer les indicateurs et les statistiques qui sont

indispensables pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans les textes issus des conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social, notamment la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005. À cet égard, ils continueront à s'associer aux organismes des Nations Unies pour établir et appliquer le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement des pays membres du Comité. Enfin, ils assureront un suivi intégré de la mise en œuvre des programmes d'action issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.

### **Textes adoptés par tous les organes délibérants (tous les programmes)**

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

55/2	Déclaration du Millénaire
57/144	Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire
57/270 B	Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social
58/220	Coopération économique et technique entre pays en développement
58/230	Suivi et mise en application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement
58/269	Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement
59/44	Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
59/57	Rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation intitulé Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous
59/146	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
59/258	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005
60/4	Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations
60/188	Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement

- 60/204 Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 60/212 Coopération Sud-Sud
- 60/215 Vers des partenariats mondiaux
- 60/228 Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés : réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
- 61/169 Le droit au développement
- 61/191 Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement
- 61/207 Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 61/211 Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 61/213 Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)
- 62/151 La mondialisation et ses effets sur le plein exercice de tous les droits de l'homme
- 62/161 Le droit au développement
- 62/165 Renforcement de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme par la promotion de la coopération internationale et importance de la non-sélectivité, de l'impartialité et de l'objectivité
- 62/187 Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey
- 62/199 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 62/203 Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 62/209 Coopération Sud-Sud
- 62/211 Vers des partenariats mondiaux
- 62/213 Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2004/45 Résolution de San Juan sur le développement productif dans les économies ouvertes
- 2004/246 Coopération régionale
- 2004/310 Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies
- 2006/39 Admission du Japon en qualité de membre de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 2007/5 Admission de la République de Corée comme État membre de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 2007/29 Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
- 2007/30 Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement
- 2007/31 Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010
- 2007/33 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

*Conclusions concertées du Conseil économique et social*

- 2002/1 Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

- 595 (XXIX) Résolution de Brasilia sur la mondialisation et le développement
- 598 (XXX) Participation des membres associés de la CEPALC au suivi des conférences mondiales de l'Organisation des Nations Unies et aux travaux du Conseil économique et social
- 608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud
- 611 (XXX) Coopération entre pays et régions en développement
- 612 (XXX) Résolution de San Juan sur le développement productif dans les économies ouvertes
- 620 (XXXI) Coopération Sud-Sud

- 625 (XXXI) Activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le cadre du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement
- 626 (XXXI) Résolution de Montevideo sur l'avenir de la protection sociale : accessibilité, financement et solidarité
- 627 (XXXI) Admission du Japon en qualité d'état membre de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 628 (XXXI) Admission des îles Turques et Caïques en qualité de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

**Sous-programme 1**  
**Insertion dans l'économie mondiale et intégration**  
**et coopération régionales**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 59/221 Commerce international et développement
- 59/223 Crise de la dette extérieure et développement
- 59/243 Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale
- 61/186 Commerce international et développement
- 61/187 Système financier international et développement
- 61/188 Crise de la dette extérieure et développement
- 61/210 Intégration des économies en transition à l'économie mondiale
- 61/212 Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 62/184 Commerce international et développement
- 62/185 Système financier international et développement
- 62/186 Dette extérieure et développement : vers une solution durable du problème de la dette des pays en développement
- 62/204 Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes

internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

- 552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes
- 608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud

**Sous-programme 2**  
**Production et innovation**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 56/182 Science et technique au service du développement
- 58/207 Mise en valeur des ressources humaines
- 58/242 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- 59/220 Sommet mondial sur la société de l'information
- 59/243 Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale
- 60/138 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
- 60/187 Crise de la dette extérieure et développement
- 60/200 Année internationale des déserts et de la désertification (2006)
- 60/205 Science et technique au service du développement
- 60/211 Mise en valeur des ressources humaines
- 61/187 Système financier international et développement
- 61/188 Crise de la dette extérieure et développement
- 61/210 Intégration des économies en transition à l'économie mondiale
- 61/215 Coopération pour le développement industriel
- 62/182 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 62/185 Système financier international et développement
- 62/190 Les technologies agricoles au service du développement
- 62/201 Science et technique au service du développement

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2003/19 Sommet mondial sur la société de l'information
- 2004/68 Science et technique au service du développement
- 2004/296 Technologies de l'information et des communications au service du développement
- 2006/46 Mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement
- 2007/8 Circulation de l'information pour le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2007/36 Alliance des Nations Unies entre les organismes publics et privés pour le développement rural

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

- 552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes
- 549 (XXV) Concertation aux fins du développement
- 608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud
- 610 (XXX) Suite donnée au Sommet mondial sur la société de l'information
- 629 (XXXI) Suivi du plan d'action pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes

**Sous-programme 3**  
**Politiques macroéconomiques et croissance**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 59/223 Crise de la dette extérieure et développement
- 59/241 Migrations internationales et développement
- 60/35 Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde
- 61/141 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 61/186 Commerce international et développement
- 61/187 Système financier international et développement
- 61/188 Crise de la dette extérieure et développement
- 61/208 Migrations internationales et développement

- 61/214 Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté
- 62/131 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 62/184 Commerce international et développement
- 62/185 Système financier international et développement
- 62/186 Dette extérieure et développement : vers une solution durable du problème de la dette des pays en développement

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2006/48 Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

- 552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes
- 564 (XXVII) Résolution d'Aruba. Le pacte budgétaire : points forts, points faibles, enjeux
- 571 (XXVII) Pauvreté, population et dépenses budgétaires
- 608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud
- 615 (XXXI) Migration internationale

**Sous-programme 4**  
**Développement social et équité sociale**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 58/130 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 58/132 Mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : vers une société pour tous au XXI<sup>e</sup> siècle
- 58/133 Politiques et programmes mobilisant les jeunes
- 58/148 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 58/207 Mise en valeur des ressources humaines

- 59/148 Politiques et programmes mobilisant les jeunes : dixième anniversaire du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà
- 59/149 Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous
- 59/174 Deuxième Décennie internationale des populations autochtones
- 59/241 Migrations internationales et développement
- 60/2 Politiques et programmes mobilisant les jeunes
- 60/35 Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde
- 60/130 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 60/131 Mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées
- 60/133 Suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà
- 60/139 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 60/141 Les petites filles
- 60/142 Programme d'action pour la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones
- 60/143 Caractère inacceptable de certaines pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
- 60/160 Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques
- 60/166 Élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction
- 60/211 Mise en valeur des ressources humaines
- 61/106 Convention relative aux droits des personnes handicapées
- 61/140 Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous
- 61/141 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

- 61/145 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 61/147 Caractère inacceptable de certaines pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
- 61/148 Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
- 61/149 Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- 61/157 Droits de l'homme et extrême pauvreté
- 61/161 Élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction
- 61/162 Respect de la liberté universelle de circulation et importance capitale du regroupement familial
- 61/163 Le droit à l'alimentation
- 61/165 Protection des migrants
- 61/208 Migrations internationales et développement
- 61/214 Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté
- 61/295 Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- 62/126 Politiques et programmes mobilisant les jeunes : les jeunes dans l'économie mondiale – promotion de la participation des jeunes au développement économique et social
- 62/131 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 62/132 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 62/137 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 62/141 Droits de l'enfant

62/142	Caractère inacceptable de certaines pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
62/156	Protection des migrants
62/157	Élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction
62/164	Le droit à l'alimentation
62/220	Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

*Résolutions du Conseil économique et social*

2003/11	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
2006/4	La croissance économique durable pour le développement social, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim
2006/15	Promotion de l'emploi des jeunes
2006/16	Convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des handicapés
2006/27	Renforcement de la coopération internationale en vue de prévenir et de combattre la traite des personnes et d'en protéger les victimes
2006/29	Prévention du crime et réponses de la justice pénale à la violence à l'égard des femmes et des filles
2007/2	Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

564 (XXVII)	Résolution d'Aruba. Le pacte budgétaire: points forts, points faibles, enjeux
571 (XXVII)	Pauvreté, population et dépenses budgétaires
608 (XXX)	Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud
609 (XXX)	Financement et gestion de l'enseignement
615 (XXXI)	Migration internationale

**Sous-programme 5**  
**Intégration d'une perspective sexospécifique**  
**dans le développement régional**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 58/145 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- 58/148 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 58/206 Participation des femmes au développement
- 58/207 Mise en valeur des ressources humaines
- 59/168 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 59/174 Deuxième Décennie internationale des populations autochtones
- 59/248 Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement
- 60/35 Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde
- 60/130 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 60/136 Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 60/137 Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
- 60/138 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
- 60/139 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 60/141 Les petites filles
- 60/160 Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques
- 60/210 Participation des femmes au développement
- 60/230 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- 61/141 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

- 61/143 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 61/144 Traite des femmes et des filles
- 61/145 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 61/165 Protection des migrants
- 62/131 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 62/132 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 62/133 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 62/134 Élimination du viol et d'autres formes de violence sexuelle dans toutes leurs manifestations, notamment dans les conflits et les situations apparentées
- 62/136 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
- 62/137 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 62/140 Les filles
- 62/205 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- 62/206 Participation des femmes au développement
- 62/218 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2001/5 Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme concernant les questions thématiques
- 2003/44 Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin
- 2003/49 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

- 2004/4 Examen des conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2006/9 Futures organisation des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme
- 2006/27 Renforcement de la coopération internationale en vue de prévenir et de combattre la traite des personnes et d'en protéger les victimes
- 2006/29 Prévention du crime et réponses de la justice pénale à la violence à l'égard des femmes et des filles
- 2006/36 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

- 558 (XXVI) Programme d'action régional en faveur des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, 1995-2001
- 571 (XXVII) Pauvreté, population et dépenses budgétaires
- 605 (XXX) Conférences régionales sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes
- 608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud
- 615 (XXXI) Migration internationale
- 618 (XXXI) Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes

**Sous-programme 6**  
**Population et développement**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- S-21/2 Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
- 58/148 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 59/174 Deuxième Décennie internationale des populations autochtones
- 59/241 Migrations internationales et développement

- 60/130 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 60/135 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 60/139 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 60/142 Programme d'action pour la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones
- 60/160 Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques
- 60/169 Protection des migrants
- 61/141 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 61/142 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 61/145 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 61/149 Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- 61/165 Protection des migrants
- 61/208 Migrations internationales et développement
- 61/295 Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- 62/130 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 62/131 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 62/132 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 62/137 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

- 62/220 Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2005/13 Programme mondial de recensement de la population et de l'habitat de 2010

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

- 555 (XXVI) Centre latino-américain de démographie  
556 (XXVI) Plan d'action régional de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la population et le développement  
569 (XXVII) Centre latino-américain et des Caraïbes de démographie — Division de la population de la CEPALC  
571 (XXVII) Pauvreté, population et dépenses budgétaires  
608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud  
615 (XXXI) Migration internationale  
616 (XXXI) Population et développement : actions prioritaires pour la période 2006-2008

**Sous-programme 7**  
**Planification de l'administration publique**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 58/231 Administration publique et développement  
59/55 Administration publique et développement

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

- 340 (AC.66) Huitième session extraordinaire du Comité plénier de la CEPALC  
552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes  
554 (XXVI) Appui aux travaux de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale  
564 (XXVII) Résolution d'Aruba. Le pacte budgétaire : points forts, points faibles, enjeux  
581 (XXVIII) Appui aux travaux de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale

- 597 (XXX) Appui aux travaux de l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud
- 630 (XXXI) Appui aux travaux de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale

## **Sous-programme 8**

### **Développement durable et établissements humains**

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

- 57/253 Sommet mondial pour le développement durable
- 58/242 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- 59/237 Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable
- 60/189 Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-troisième session
- 60/193 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 60/195 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 60/196 Catastrophes naturelles et vulnérabilité
- 60/198 Développement durable dans les régions montagneuses
- 60/199 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial
- 60/200 Année internationale des déserts et de la désertification (2006)
- 60/203 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 60/220 Assistance humanitaire et relèvement pour El Salvador et le Guatemala
- 61/195 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 61/197 Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir
- 61/198 Stratégie internationale de prévention des catastrophes

- 61/199      Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño
- 61/200      Catastrophes naturelles et vulnérabilité
- 61/201      Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 61/204      Convention sur la diversité biologique
- 61/206      Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 62/86        Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 62/98        Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts
- 62/189      Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 62/192      Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 62/193      Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- 62/194      Convention sur la diversité biologique
- 62/196      Développement durable dans les régions montagneuses
- 62/197      Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 62/198      Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 62/215      Les océans et le droit de la mer

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

- 2006/49      Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa sixième session

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

- 552 (XXVI)    Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes
- 594 (XXIX)    Sommet mondial pour le développement durable
- 602 (XXX)    Suivi du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes

608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud

## **Sous-programme 9**

### **Ressources naturelles et infrastructures**

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

- 58/210 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial 1996-2005
- 58/217 Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie » (2005-2015)
- 58/242 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- 59/228 Activités entreprises au cours de l'Année internationale de l'eau douce (2003), préparatifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau
- 60/5 Amélioration de la sécurité routière mondiale
- 60/189 Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-troisième session
- 60/193 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 60/199 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial
- 60/208 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 61/195 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 61/201 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 61/212 Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans

- littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 62/86 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 62/98 Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts
- 62/189 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 62/196 Développement durable dans les régions montagneuses
- 62/197 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

- 2003/61 Programme futur, organisation et méthodes de travail de la Commission du développement durable (sous-programmes 8 et 9)
- 2004/233 Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales
- 2006/49 Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa sixième session

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

- 552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes
- 564 (XXVII) Résolution d'Aruba. Le pacte budgétaire : points forts, points faibles, enjeux
- 602 (XXX) Suivi du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes
- 608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud

**Sous-programme 10**  
**Statistiques et projections économiques**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 58/148 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

- 60/131 Mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées
- 61/145 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2000/7 Création de la Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 2005/13 Programme mondial de recensement de la population et de l'habitat de 2010
- 2006/6 Renforcement des capacités statistiques

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

- 580 (XXVIII) Création de la Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 599 (XXX) Conférences statistiques des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 617 (XXXI) Conférences statistiques des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

**Sous-programme 11**

**Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique latine**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 56/182 Science et technique au service du développement
- 58/117 Assistance et coopération internationales en faveur de l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale
- 58/148 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 58/228 Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 58/239 La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement
- 59/174 Deuxième Décennie internationale des populations autochtones
- 59/241 Migrations internationales et développement

59/244	Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
60/130	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
60/136	Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes
60/137	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
60/138	Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
60/193	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
60/195	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
60/196	Catastrophes naturelles et vulnérabilité
60/205	Science et technique au service du développement
60/211	Mise en valeur des ressources humaines
60/220	Assistance humanitaire et relèvement pour El Salvador et le Guatemala
61/143	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
61/145	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
61/165	Protection des migrants
61/195	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
61/198	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
61/199	Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño
61/200	Catastrophes naturelles et vulnérabilité
61/201	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
61/208	Migrations internationales et développement
62/86	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures

- 62/131 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 62/133 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 62/136 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
- 62/137 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 62/182 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 62/189 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 62/192 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 62/194 Convention sur la diversité biologique
- 62/197 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 62/198 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 62/201 Science et technique au service du développement
- 62/205 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- 62/206 Participation des femmes au développement
- 62/218 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2003/17 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés
- 2004/52 Programme à long terme d'aide à Haïti
- 2004/68 Science et technique au service du développement
- 2007/13 Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

- 552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes
- 606 (XXX) Appui à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

- 615 (XXXI) Migration internationale
- 622 (XXXI) Comité de coopération économique de l'Amérique centrale
- 624 (XXXI) Appui à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
- 629 (XXXI) Suivi du plan d'action pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes

## **Sous-programme 12**

### **Activités sous-régionales dans les Caraïbes**

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

- 56/182 Science et technique au service du développement
- 57/41 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes
- 57/261 Promotion d'une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes dans la perspective du développement durable
- 57/262 Poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- S-22/2 Déclaration et état des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et initiatives en la matière
- 58/148 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 59/138 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes
- 59/230 Promotion d'une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes dans la perspective du développement durable
- 60/130 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 60/136 Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 60/137 Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
- 60/138 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
- 60/189 Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-troisième session

- 60/193 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 60/195 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 60/196 Catastrophes naturelles et vulnérabilité
- 60/205 Science et technique au service du développement
- 60/211 Mise en valeur des ressources humaines
- 61/145 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 61/195 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 61/196 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 61/197 Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir
- 61/198 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 61/199 Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño
- 61/200 Catastrophes naturelles et vulnérabilité
- 61/201 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 61/206 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 62/86 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 62/131 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 62/133 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 62/136 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural

- 62/137 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 62/182 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 62/189 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 62/191 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 62/192 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 62/194 Convention sur la diversité biologique
- 62/197 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 62/198 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 62/201 Science et technique au service du développement
- 62/205 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- 62/206 Participation des femmes au développement
- 62/215 Les océans et le droit de la mer

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2003/51 Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
- 2004/46 Soutien à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
- 2004/52 Programme à long terme d'aide à Haïti
- 2004/53 Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
- 2004/68 Science et technique au service du développement

---

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine  
et les Caraïbes*

- 552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et  
aux Caraïbes
- 574 (XXVII) Participation des membres associés de la CEPALC au suivi des  
conférences mondiales de l'Organisation des Nations Unies et aux  
travaux du Conseil économique et social
- 587 (XXIX) Comité de développement et de coopération des Caraïbes
- 600 (XXX) Comité de développement et de coopération des Caraïbes
- 606 (XXX) Appui à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en  
Haïti
- 615 (XXXI) Migration internationale
- 621 (XXXI) Comité de développement et de coopération des Caraïbes
- 624 (XXXI) Appui à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en  
Haïti
- 629 (XXXI) Suivi du plan d'action pour la société de l'information en  
Amérique latine et dans les Caraïbes
-